



**SUJET : ASSURANCE MALADIE EPP URML FAQSV MEDECINS LIBERAUX**

**TITRE : Le FAQSV financera l'évaluation des pratiques professionnelles des médecins libéraux**

PARIS, 1er septembre (APM) - Le Fonds d'aide à la qualité des soins de ville (FAQSV) devra financer l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) des médecins libéraux, a-t-on appris jeudi auprès du Dr Pierre Monod, président de la conférence nationale des présidents d'Union régionale de médecins libéraux (URML).

Reçu mercredi par le ministre de la santé, Xavier Bertrand, Pierre Monod indique que le ministre a confié à la conférence des présidents d'URML "l'organisation du financement de l'EPP des médecins libéraux via le FAQSV".

Le FAQSV, qui dépend de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), devra donc débloquer les fonds nécessaires à l'organisation de l'EPP, évalués par les URML à 11 millions d'euros pour 2005 et 20 millions d'euros en année pleine.

Cette différence s'explique par la mise en place du dispositif au 1er juillet, rappelle-t-on. A compter de cette date, les 203.000 médecins du territoire ont cinq ans pour satisfaire à leur obligation d'EPP, sous peine de sanctions.

Pierre Monod accueille la décision du ministre comme "une grande satisfaction". "C'est la solution la plus raisonnable sur le plan pragmatique", estime-t-il, déclarant que la conférence des présidents avait désormais la responsabilité de l'équité dans la répartition du financement.

Selon lui, bien que la mise de départ soit apportée par un fonds destiné au financement d'expérimentations dans le cadre de la permanence des soins ou des réseaux, "le ministre entend que le financement de l'EPP soit pérenne".

La question de la pérennité du financement du dispositif avait été soulevée en mai par le président du FAQSV, Michel Régereau, actuel président du conseil de la Cnam, qui s'était prononcé contre un financement par le FAQSV dans la mesure où le dispositif, rendu obligatoire, était en voie généralisation (cf dépêche APM du 3 mai).

L'objectif d'obtenir une première tranche de 10.000 médecins évalués à fin 2005 est toujours d'actualité, assure Pierre Monod.

Toutefois, la question du financement de l'EPP des médecins salariés et hospitaliers, qui représentent quelque 90.000 praticiens, n'est toujours pas réglée, note-t-on.

Parmi les autres dossiers abordés mercredi avec le ministre de la santé, Pierre Monod indique que les URML seront sollicitées pour apporter une expertise technique en matière de démographie médicale afin d'envisager les mesures réglementaires nécessaires pour répondre aux propositions du rapport Berland (cf dépêche APM du 18 mai).

Les URML seront également consultées sur la sécurité de l'exercice des médecins libéraux et participeront au renforcement des dispositifs d'information des médecins lors des crises sanitaires.

vg/eh/APM polsan  
VGII1001 01/09/2005 16:34 ACTU

*Copyright APM - Tous droits réservés.*